



**Chambre
des Députés**
GRAND-DUCHÉ
DE LUXEMBOURG

Monsieur Max Hengel
Président de la Commission de la Santé et
de la Sécurité sociale

Luxembourg, le 19 mars 2024

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion de M. Sven Clement relative au contrôle et à l'interdiction de la vente de produits à base de tabac ou de nicotine aux mineurs, déposée au cours de l'heure d'actualité au sujet de l'incohérence des politiques en matière de santé et de prix des produits de tabac.

Je tiens à vous rappeler que conformément à l'article 86 (3) du Règlement de la Chambre des Députés la motion devra figurer à l'ordre du jour d'une séance publique de la Chambre des Députés endéans les trois mois du renvoi.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés